



Capitaliser nos Expériences pour Consolider notre Accompagnement des Filières Territorialisées

FICHE FILIERES TERRITORIALISÉES

Légumes à destination de la restauration collective d'Autun

Dès 2011, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) porte le projet d'approvisionner sa cuisine centrale en légumes locaux. Ce projet entre en cohérence avec le soutien de la CCGAM au maintien de la valeur ajoutée agri-alimentaire sur son territoire : l'existence d'une légumerie pour traiter des légumes bruts dans la cuisine centrale,

un programme « Système alimentaire local » sur l'autunois en 2014, deux projets alimentaires territoriaux depuis 2018, un projet de magasin de producteurs, le soutien d'une filière viande bovine pour la restauration collective. Depuis 2018, ce sont 4 maraichers bio et locaux qui approvisionnent régulièrement la légumerie d'Autun.



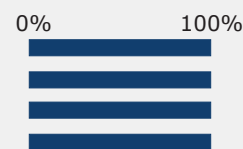
LA FILIÈRE EN BREF

Produits : légumes locaux pour la préparation de repas portés à domicile et servis dans les cantines de la CCGAM

Territorialisation des étapes :

- Production
- Première transformation (légumerie)
- Seconde transformation (cuisine centrale)
- Distribution

- CCGAM
- Autun
- Autun
- CCGAM



Nombre de repas de la restauration collective : 1 100 repas par jour

Volume de légumes locaux écoulés : 9 tonnes par an

Nombre d'agriculteurs engagés : 4 exploitations maraichères

Structures accompagnatrices :

- Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM)
- Chambre agriculture de Saône-et-Loire

Partenaires du projet CECAFiTer :



Filière Légumes à destination de la restauration collective d'Autun



SCHÉMA CHRONOLOGIQUE DE LA FILIÈRE

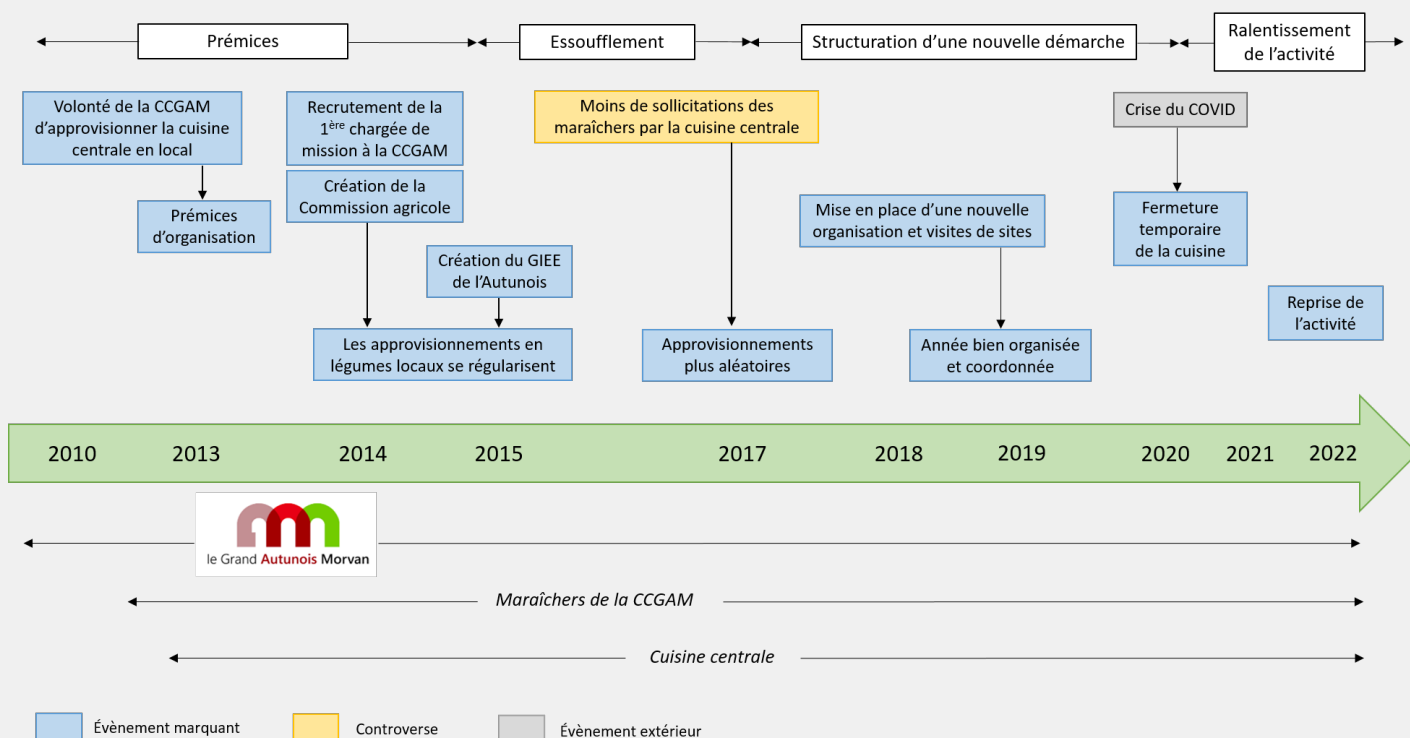
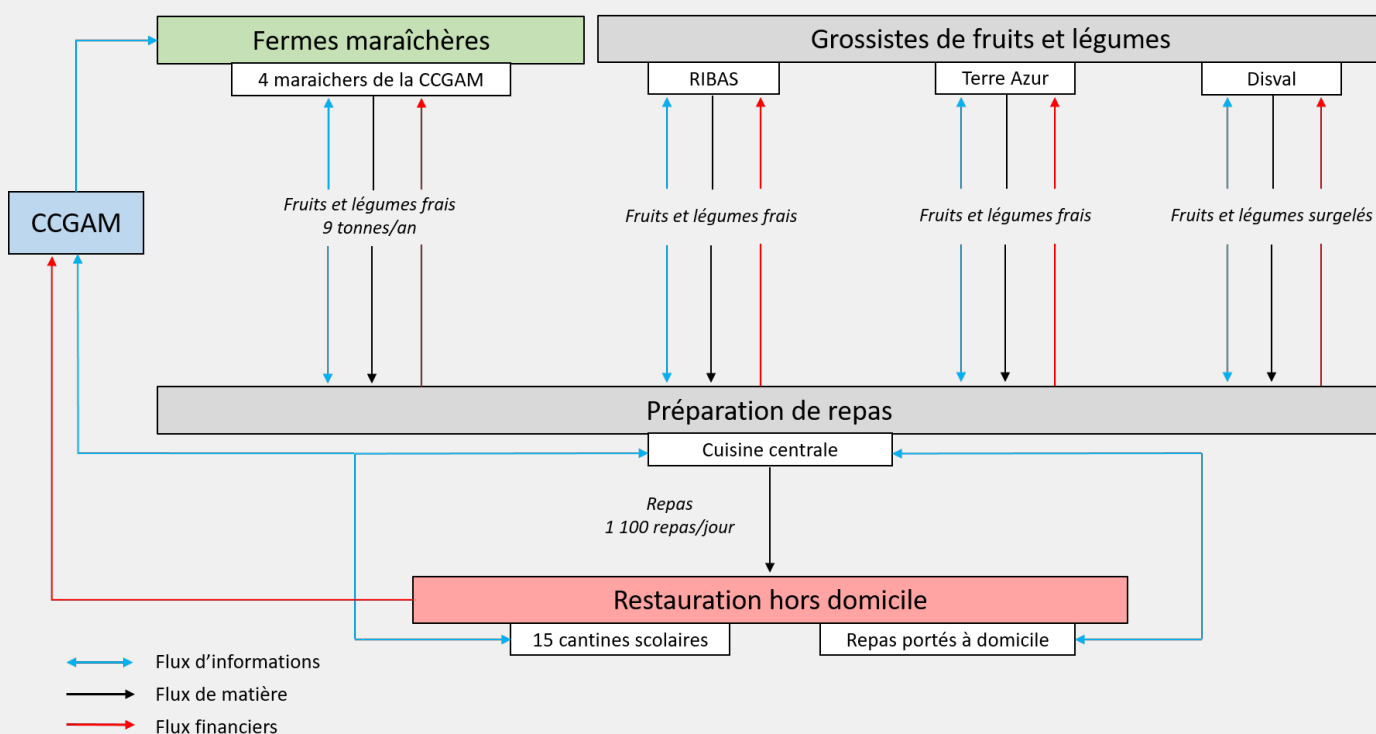


SCHÉMA DE LA FILIÈRE



Filière Légumes à destination de la restauration collective d'Autun



GOVERNANCE

L'approvisionnement de la cuisine centrale en légumes du territoire se fait par **quatre maraîchers** indépendants. Il n'existe pas de **structure juridique** les regroupant. Il n'y a **pas non plus de contrat** formalisant cette relation entre maraîchers et cuisine centrale. Les échanges commerciaux se font de gré à gré. Les prix sont fixés par chaque maraîcher de manière à être **rémunérateur pour chacun**, selon la taille de son exploitation.

La chargée de mission de la **CCGAM facilite la coordination entre les acteurs** amont (maraîchers) et aval (cuisine centrale, cuisines périphériques). Les **menus sont élaborés un an à l'avance**, par le chef cuisinier avec l'aide de la chargée de mission. L'objectif est d'accorder les repas aux calendriers de production des agriculteurs. Une réunion annuelle, en début d'année avant les semis, a lieu entre producteurs, la chargée de mission et le chef cuisinier. C'est à cette occasion que **les maraîchers se répartissent entre eux les volumes et légumes à fournir** selon les besoins de la cuisine centrale.

Au-delà de cette organisation annuelle, c'est le chef cuisinier qui est en contact avec les maraîchers pour connaître hebdomadairement leurs productions disponibles. Les producteurs livrent la légumerie **une fois par semaine**. Cet approvisionnement local est complété par l'achat de légumes bruts auprès de deux grossistes.

La commission agricole de la CCGAM, qui réunit élus communautaires et élus agricoles tous les 3 mois, permet d'établir une cohérence territoriale au sein de la collectivité.



ACCOMPAGNEMENT

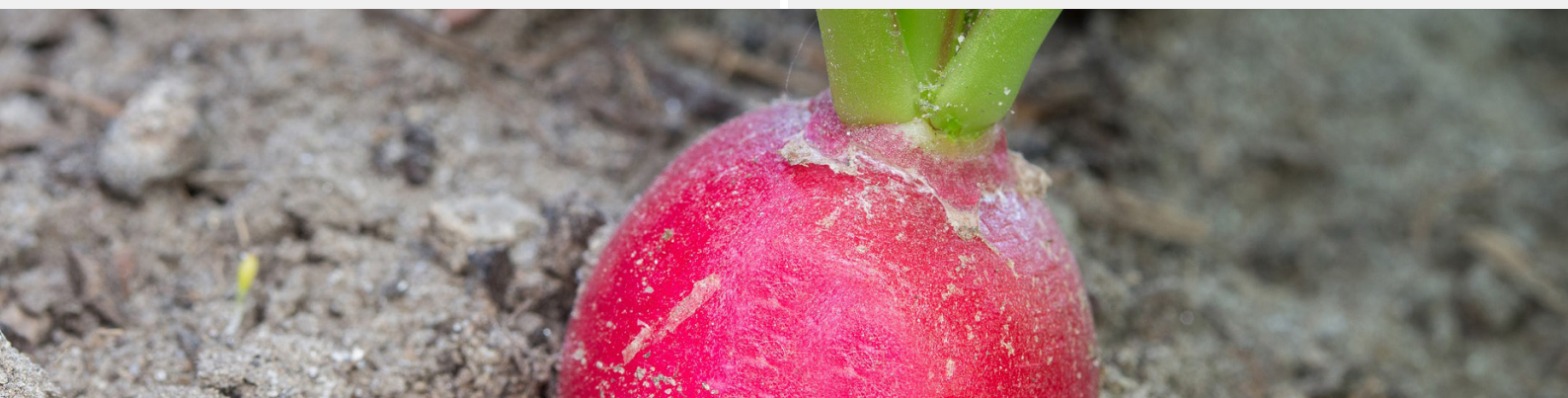
La **CCGAM** est à l'initiative de cette filière dont elle accompagne l'émergence depuis 2011. Une première année d'approvisionnement réussie mais non pérennisée a eu lieu en 2015.

A partir de 2017, pour structurer la filière actuelle, la CCGAM a :

- pris contact avec les maraîchers du territoire (suite à un travail de recensement des producteurs locaux).
- organisé un voyage d'étude dans une cuisine centrale s'approvisionnant en local.
- organisé pour les maraîchers une visite de la cuisine centrale d'Autun. Cette action a permis de renforcer l'interconnaissance des acteurs et de comprendre les contraintes de chacun (par exemple le besoin pour la cuisine centrale d'avoir des légumes de même taille).

Aujourd'hui, la CCGAM continue d'apporter un appui à **la coordination de cette filière par la tenue de réunions entre les maraîchers et la cuisine centrale**.

La **Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire** apporte un accompagnement technique aux maraîchers par le biais de prestations payées par la CCGAM (grâce aux aides du Programme régionale de l'alimentation et du Plan de relance régional). Elle anime également le GIEE de l'Autunois permet de faire le lien entre agriculteurs et institutions publiques.



Filière Légumes à destination de la restauration collective d'Autun



IMPACTS

- Le renforcement de la **cohésion territoriale** par la mise en relation des différents maillons de la filière.
- La **diminution du gaspillage alimentaire** (pour réaliser des économies qui permettent de rémunérer au juste prix les producteurs).
- La création de **valeur ajoutée** pour les agriculteurs et le territoire.
- L'**effet d'entraînement** sur l'évolution des modes de production locaux en lien avec le Projet Alimentaire Territorial.



ENJEUX ET PERSPECTIVES

- Le maintien d'un approvisionnement en légumes de **calibre** similaire.
- La **formation du nouveau chef cuisinier** suite au départ de l'actuel chef cuisinier.
- Le maintien d'un **coût matière acceptable** pour la collectivité.
- La **pérennisation de la filière** qui a été fragilisée par la crise Covid-19.
- La **construction d'une unité de transformation de produits** mutualisée avec les communautés de communes voisines dans les années à venir.

POUR ALLER PLUS LOIN

Cette fiche a été élaborée dans le cadre d'un projet CASDAR portant sur les filières territorialisées en Bourgogne-Franche-Comté (CECAFiTer) de 2021 à 2022.

Une carte des filières territorialisées est accessible ici :

www.bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/cecafiter-cartographie

D'autres fiches filières et ressources sont accessibles ici :

www.bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/cecafiter-fichesfilieres

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Crédits Photos : ©Chambres d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, ©www.pixabay.com